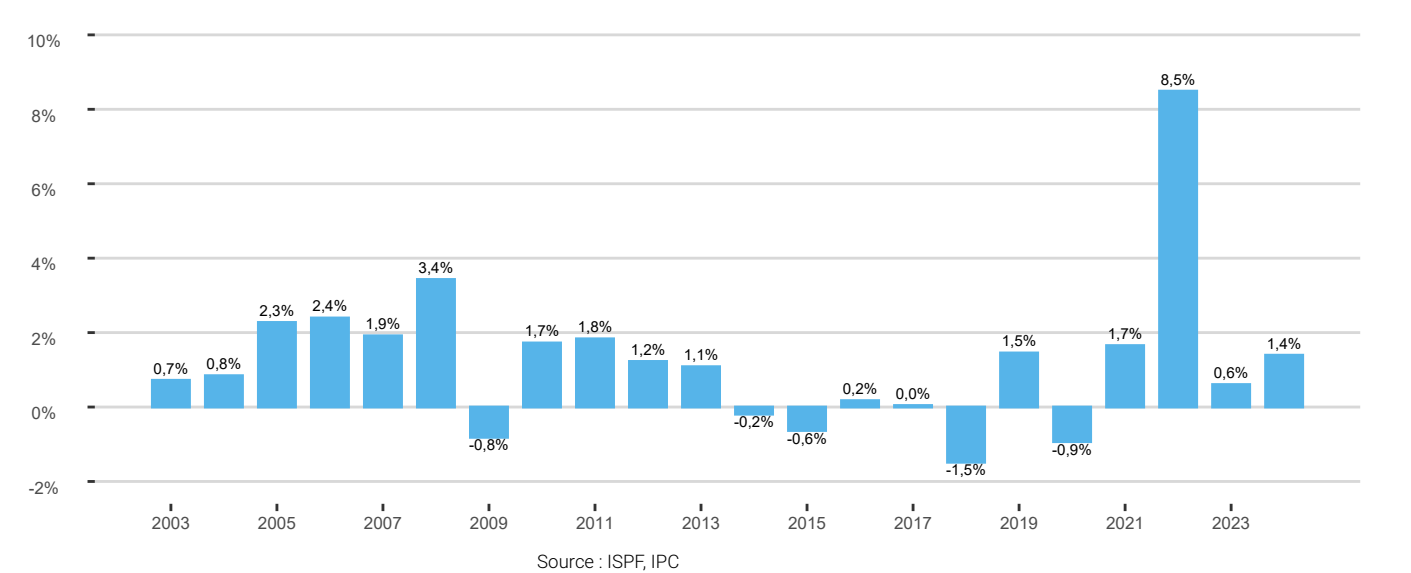


Bilan des prix 2024

En Polynésie française, les prix à la consommation augmentent de 1,4 % entre décembre 2023 et décembre 2024. L'inflation est portée par la hausse des tarifs des assurances, des loyers et de la restauration. La baisse des prix des articles d'habillement et chaussures et des communications vient l'atténuer. Ainsi, le niveau général des prix continue son ascension pour atteindre une augmentation cumulée de 12,2 % depuis 2021.

FIG. 1. Évolution de la variation annuelle de l'indice général des prix à la consommation (2003 à 2024)



L'inflation des prix poursuit sa progression

L'indice des prix à la consommation (IPC) de décembre 2024 atteint 111,39, alors qu'il était de 109,86 en décembre 2023. Sur douze mois, les prix à la consommation en Polynésie française augmentent ainsi de 1,4 %.

Au niveau mondial, les pays comme la France hexagonale, la Nouvelle-Zélande, l'Australie ou encore les Etats-Unis voient leur taux d'inflation ralentir et atteindre leur plus bas niveau depuis 2021. Ce ralentissement s'explique principalement par celui des coûts de l'énergie voire la baisse dans certains pays grâce à la diminution du prix moyen du pétrole (- 3 % par rapport à 2023), la baisse des tarifs du gaz en Europe (- 17 % par rapport à 2023) et la mise en place de mesures gouvernementales pour stabiliser les marchés et protéger le consommateur.

En Polynésie française, les prix de l'énergie ne subissent pas le même ralentissement qu'en 2023 : les prix des carburants restent stables en 2024 du fait du maintien du prix réglementé des hydrocarbures tout au long de l'année par le gouvernement (contre une baisse de 14,4 % en 2023).

TABLE 1. Évolution en glissement annuel de l'IPC entre 2021 et 2024 sur différents territoires

	Polynésie française	Hexagone et DOM	Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Zélande	Australie	États-Unis
Variation de l'IPC en 2021	1,7%	2,8%	1,2%	5,9%	3,5%	7,0%
Variation de l'IPC en 2022	8,5%	5,9%	4,9%	7,2%	7,8%	6,5%
Variation de l'IPC en 2023	0,6%	3,7%	-0,1%	4,7%	4,1%	3,4%
Variation de l'IPC en 2024	1,4%	1,3%	1,7%	2,2%	2,4%	2,9%

Source : ISPF - INSEE - ISEE - Stats NA - RBA - U.S. Bureau of Labor statistics

Les assurances, les loyers et la restauration, principaux contributeurs à la hausse de l'IPC

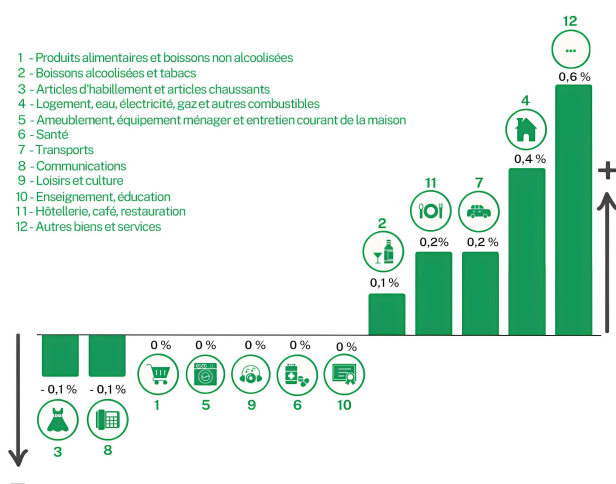
En 2024, l'inflation sur le territoire est expliquée principalement par l'augmentation des prix des « Autres biens et services » (+ 6,4 % sur un an) dont notamment les prix des assurances.

Le poste « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » augmente de 2,4 % sur douze mois glissants. Les tarifs des loyers réels d'habitation sont en majeure partie la cause de cette hausse : + 4,2 % entre décembre 2024 et décembre 2023 (contre + 5,0 % entre décembre 2023 et décembre 2022). L'arrêté temporaire de six mois visant à bloquer la révision des loyers de certains baux de mars à août 2024 a permis de contenir une partie des hausses de ce poste qui représente près de 8 % des dépenses de consommation des ménages polynésiens.

Les tarifs du poste de dépense « Hôtellerie, café, restauration » connaissent une hausse de 2,4 % sur un an avec les prix des services au sein des restaurants, snacks, roulottes et cafés qui continuent d'augmenter en 2024 de 3,1 % (versus + 3,4 % en 2023).

Ces trois postes de dépense représentent 35 % du budget des familles polynésiennes en 2024.

Fig. 2. Contribution à l'inflation par grand poste de dépense en 2024



Source : ISPF, IPC

Aide à la lecture : La contribution est l'indicateur qui pondère l'évolution des prix par sa part dans la consommation des ménages. Celle-ci peut être positive ou négative. Sa valeur sera élevée si le poids de la catégorie est important dans la consommation des ménages et si son prix varie fortement. La somme des contributions est égale à la variation totale de l'IPC. Par exemple, sur le graphique, on lit que le prix des autres biens et services a contribué à hauteur de 0,6 point à l'augmentation de l'IPC sur l'année.

Qu'en est-il des prix des produits alimentaires ?

L'augmentation des prix des produits alimentaires, représentant plus d'un quart des dépenses des ménages polynésiens, ralentit en 2024 (+ 0,2 % en 2024 contre + 0,6 % en 2023). Ce ralentissement s'explique par la baisse sur un an des tarifs des viandes (- 0,5 %), des produits de la mer (- 2,9 %), des huiles et graisses (- 1,3 %). A

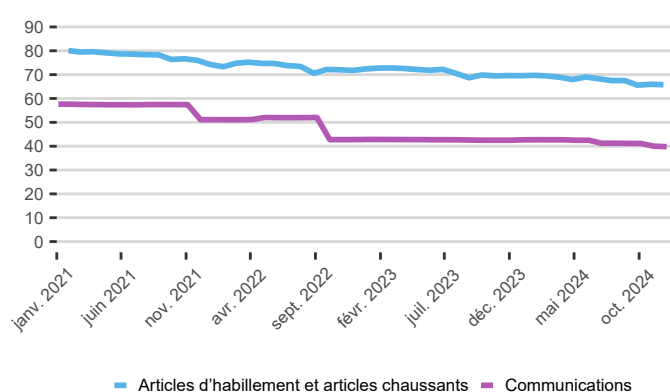
l'inverse, les prix des pains et céréales augmentent (+ 1,7 % sur un an), de même que les prix des laits, fromages et œufs (+ 2,3 %) ainsi que les prix des légumes (+ 0,8 %).

Poursuite de la baisse des prix des communications et des articles d'habillement et chaussures

Depuis 2021, les coûts des articles d'habillement et articles chaussants ne cessent de diminuer pour enregistrer une baisse en 2024 de 5,5 % par rapport à 2023.

Les prix des communications subissent également une baisse encore plus marquée (- 47,6 % en quatre ans), liée notamment ces dernières années aux opérateurs mobiles qui se livrent à une concurrence tarifaire et technologique sur les forfaits mobiles et forfaits Internet.

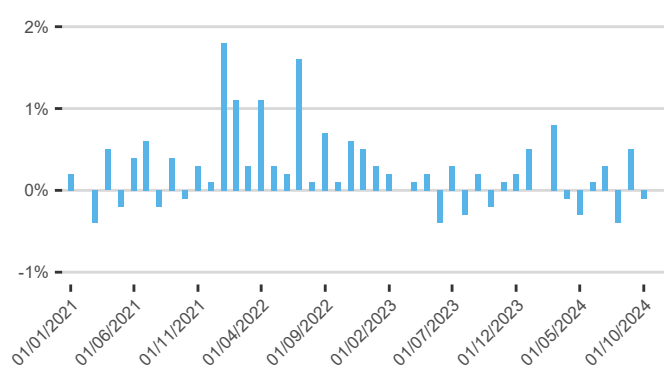
Fig. 3. Évolution des indices "Articles d'habillement et articles chaussants" et "Communications" (2021 à 2024)



Source : ISPF, IPC

Un IPC toujours stable au cours de l'année 2024

Fig. 4. Variations mensuelles de l'IPC depuis 4 ans



Source : ISPF, IPC

Sur l'année, les variations de l'IPC restent minimales en comparaison avec les années précédentes.

L'inflation mensuelle enregistre tout de même trois pics à la hausse en janvier, mars et septembre. Ces pics sont dus à l'augmentation des produits alimentaires et notamment des hausses saisonnières des produits de la mer.

A l'inverse, pour les mois de mai et août, l'indice est en baisse grâce notamment à la diminution saisonnière des prix des transports aériens de voyageurs.

En moyenne sur l'année, l'indice des prix à la consommation évolue de + 1,2 %.

Les ménages les plus modestes toujours plus impactés par l'inflation

Note méthodologique : L'indice ouvrier des prix à la consommation mesure l'inflation pour les 20 % de ménages les plus modestes sur le territoire. Pour cela, la structure de consommation de ces ménages est utilisée dans le calcul à la place de la structure moyenne de consommation.

L'indice ouvrier de décembre 2024 est de 113,29 (+ 1,9 point par rapport à l'indice général), alors qu'il était de 111,62 en décembre 2023, soit une augmentation des prix de 1,5 % sur l'année 2024 pour ce profil de consommation (contre + 0,3 % en 2023). Les dépenses répondant aux besoins essentiels de se nourrir et se loger, ont une part plus importante dans les dépenses de cette population (ménages modestes : 53 %, moyenne des ménages : 44 %). Or, les prix de ces dépenses ont continué d'augmenter en 2024 (Produits alimentaires et boissons non alcoolisées : + 0,1 % en 2024 contre + 1,4 % en 2023, Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles : + 2,4 % en 2023 contre + 1,5 % en 2023).

L'inflation sous-jacente progresse au même rythme que l'inflation générale

L'inflation générale peut être décomposée en une composante tendancielle (l'inflation sous-jacente) et une composante conjoncturelle. L'inflation sous-jacente est mesurée sur la base des produits et services à faible saisonnalité et non soumis à la réglementation. La composante conjoncturelle est induite par les variations de prix de produits soumis, à l'inverse, à réglementation ou à de forts phénomènes saisonniers.

Ainsi, l'inflation sous-jacente progresse de 1,6 % entre décembre 2023 et décembre 2024, lorsque l'inflation générale augmente de 1,4 % en glissement annuel.

Méthodologie

Depuis 1981, l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF) est chargé du calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC) qui est l'instrument de mesure de l'inflation en Polynésie française, soit la variation des prix des biens et services consommés par les ménages résidant sur le territoire. Cet indicateur statistique officiel traduit l'augmentation, la baisse ou la stabilité des prix d'un mois sur l'autre ou sur douze mois glissants. Il est utilisé comme index de référence lors de la révision de contrats (loyers, pensions alimentaires, etc.) et pour fixer le montant du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG). Son calcul est normé et issu de la collecte mensuelle de nombreux prix de produits et de services, à qualité constante, sur le territoire.

La collecte des prix est organisée de manière à ne pas introduire de biais dans l'estimation de l'inflation, toutes choses égales par ailleurs. Les relevés sont effectués à qualité et à intervalle de temps constants, ils couvrent l'ensemble des postes de dépenses des ménages, sont répartis sur plusieurs circuits de distribution

et différentes zones géographiques, enfin leur volumétrie est suffisante pour garantir une fiabilité de l'indice.

Définitions

L'indice général est établi sur la base de la consommation moyenne de l'ensemble des ménages résidant en Polynésie française.

L'inflation mensuelle est déterminée chaque mois par l'indice des prix à la consommation (IPC). L'inflation mensuelle est l'évolution de l'indice du mois considéré par rapport à celui du mois précédent.

L'inflation en glissement annuel pour un mois donné est l'évolution entre l'indice du mois et celui du même mois de l'année précédente, en faisant abstraction des fluctuations possibles entre ces deux périodes. Quand on parle d'inflation sans plus de précision, c'est de cet indicateur dont il s'agit. L'évolution annuelle correspond à l'inflation en glissement annuel du mois de décembre.

Les contributions à la variation se mesurent en point(s) d'indice et intègrent les effets des pondérations des divisions de la nomenclature de produits (nomenclature COICOP). La somme des contributions à un niveau donné est alors égale à l'inflation au niveau agrégé supérieur.

L'inflation sous-jacente est un indice désaisonnalisé qui permet de dégager une tendance de fond de l'évolution des prix. Il traduit l'évolution profonde des coûts de production et la confrontation de l'offre et de la demande. Il exclut les prix soumis à l'intervention du gouvernement et de l'État (électricité, gaz, tabacs, etc.) et les produits à prix volatils (produits pétroliers, produits frais, produits laitiers, viandes, fruits, légumes, etc.) qui subissent des mouvements très variables dus aux facteurs climatiques ou à des tensions sur les marchés mondiaux.

Télécharger les données

Toutes les données

Editeur	Institut de la statistique de Polynésie française
Collection	Points Etudes et Bilans
Numéro	1479
Auteur de la publication	Sabrina SALENBIER
Rédactrice en chef	Nadine RESNAY
Directrice de la publication	Nadine JOURDAN
Dépôt légal	Avril 2025
Informations	Immeuble Uupa - 1 ^{er} étage 15 rue Edouard Ahnne BP 395 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
Téléphone	+689 40 47 34 34
Courriel	ispf@ispf.pf
Copyright	© ISPF, Papeete 2025 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISSN	1247-7370